

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022
LISTE DES DELIBERATIONS

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène - DAMIANS Norbert - JOBEZ Jean-Claude - LAFON Patrick - BOUFLERS Myriam - MOREL Jean-Baptiste — APAYDIN Kadir - FOURNET Alain - NICOU Olivier – RAÏ Emilie
Membres absents excusés ayant donné pouvoir : FLAMANT Sébastien a donné pouvoir à FOURNET Alain
Membres absents excusés : PERRET Cécile - LAGADEC Christelle

Engagements, liquidations et mandatements des dépenses avant le vote du BP 2023- Délibération N°30/2022 approuvée

M. Le Maire propose d'autoriser, comme la loi l'autorise et comme nous le faisons chaque année, la liquidation ainsi que le mandatement des dépenses d'investissement sur le budget principal à hauteur des montants suivants, tout en précisant que les crédits seront inscrits au budget 2023 lors de son adoption :

BUDGET PRINCIPAL		
Chapitre	Montant budgétisé en 2022	Montant autorisé 2023 (25 %)
21 - Immobilisations corporelles	777 330.00€	194 332.50€
23 - Immobilisations en cours	510 000.00€	127 500.00€
TOTAL		321 832.50€

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal

- AUTORISE l'engagement, la liquidation ainsi que le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 comme sus indiqués dans le tableau.

Approbation du nouveau règlement de service du STEASA – Délibération N°31/2022 approuvée

Le Maire informe les membres du conseil municipal que par décision du Comité Syndical lors de sa séance du 21/04/2022, les délégués du STEASA ont approuvé un nouveau règlement de service du STEASA. Il expose les modifications et nouveautés de ce nouveau règlement. Le Conseil municipal,

- REJETTE le nouveau règlement de service du STEASA avec 5 voix pour l'adoption de ce règlement, 7 contre et une abstention.
- CHARGE M le maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à la suite de cette délibération.

Questions diverses :

Les travaux :

L'école : le plus gros des travaux ont été faits (vitre cassée remplacée, façade reprise), il reste néanmoins encore quelques points à terminer. Un point sera fait avec le maître d'œuvre rapidement.

Le plafond du hall de l'école a été refait par l'agent communal. Le plafond de la cuisine sera prochainement repris et la peinture de la salle informatique sera terminée par l'agent communal.

Remplacement de l'éclairage dans les bâtiments communaux : La commission bâtiment devra travailler ceci en collaboration avec l'ALEC 01, afin de pouvoir bénéficier des 75% de subventionnement de la part de la CCPA.

Travaux du haut village :

Jeudi 3/11, une réunion a été organisée en mairie entre le maître d'ouvrage (STEASA) et les entreprises, compte tenu du planning prévisionnel de réalisation des travaux non respecté. Un nouveau planning prévisionnel a été proposé et validé avec une fin prévisionnelle au 30/04/2022 (au lieu du 28/02/2022)



Mairie d'Ambutrix

initialement) et une nouvelle réunion début décembre sera organisée pour suivre l'engagement des entreprises.

Commission voirie :

Un sondage des habitants sur le haut village a été réalisé concernant la sécurisation et l'aménagement des voies : 24 retours ont été reçus en mairie.

Les principales problématiques remontées sont la vitesse et la sécurité routière qui devront être travaillées par la commission voirie.

Illuminations de Noël :

Lors du dernier conseil municipal, il avait été adopté le maintien des illuminations dans le village pour Noël. Le Maire souhaite toutefois revalider avec les membres du conseil, plus nombreux lors de cette séance. Il est décidé de maintenir les illuminations cette fin d'année 2022.

Location de l'ancienne mairie :

L'ONF nous a fait part de son souhait de louer l'ancienne mairie pour établir leur bureau. Nous avons exposé les contraintes du bâtiment (chauffage, parking...) mais finalement l'ONF n'a pas donné suite face au coût énergétique incertain.

L'association du foyer rural a demandé ce local également pour monter le décor du théâtre et faire ses répétitions, ainsi que ses réunions.

M Paccallet demande la parole. Il indique que le foyer rural peut prendre en charge les dépenses de fonctionnement tel que l'eau et le chauffage du bâtiment et que l'association est prête à laisser de la place pour le stockage des autres associations.

M. le Maire précise que l'ALEC 01 est venue sur site pour faire une étude énergétique de ce bâtiment, elle est actuellement en cours. Il ajoute que l'avenir financier est incertain pour les collectivités, et qu'il ne peut s'engager sur le moyen et long terme sur l'avenir de ce bâti. Il rappelle à M. Paccallet qu'il est bien conscient du manque de stockage pour l'association du foyer rural mais qu'il ne souhaite pas s'engager sur un bail à long terme vis-à-vis de ce bâtiment.

En accord avec les membres du conseil, il est proposé de mettre un bail d'un an reconductible auprès du foyer rural, avec un loyer correspondant à la prise en charge des consommations.

Le maire rappelle que le bâtiment de l'ancienne mairie est annexe à des habitations et que l'environnement devra être respecté.

Nomination de régisseur et suppléant pour la régie de produits divers :

Le maire explique que lors du précédent conseil municipal, il a été créé une régie produits divers.

Il est désormais nécessaire de nommer un régisseur titulaire et suppléant ainsi que des régisseurs mandataires. Il est recherché 2 élus pour occuper la fonction de régisseur mandataire. Jean Claude Jobez et Alain Fournet se portent volontaires.

Personnel communal : un remplacement de personnel est à prévoir en décembre si l'arrêt maladie de l'agent de cantine se poursuit.

Elaboration du document unique :

Afin d'élaborer le document unique, il est nécessaire d'étudier chaque poste des agents. Emilie RAI sera un appui pour les postes du temps méridien au restaurant scolaire. Olivier Nicou, pour le temps école. Enfin, Jean Claude et Norbert Damians, seront support pour le poste d'agent technique.



Mairie d'Ambutrix

Protection sociale complémentaire des agents :

Le maire expose que la loi nous impose une participation employeur pour la complémentaire santé et prévoyance très prochainement.

- Dès le 01/01/2025 pour la prévoyance => avec une participation minimale de 20% de 35.00€ soit au moins 7€/mois/agent
- Dès le 01/01/2026 pour la complémentaire santé => avec une participation minimale de 50% de 30.00€ soit 15€/mois/agent

Aussi, le centre de gestion de l'Ain va lancer un marché groupé pour décrocher les meilleurs taux et demande aux collectivités leur intention, sans pour autant s'engager. Une lettre d'intention sera donc envoyée auprès du CDG afin de laisser la possibilité à la collectivité de rejoindre ce groupement de commande, si l'offre proposée est intéressante.

Conseil d'école du 08/11/2022 /.

Kadir Apaydin sera présent au 1^{er} conseil d'école de 2022-2023 le 08/11.

Repas des aînés : le dimanche 4 décembre à la salle des fêtes dès 12h00, avec une gratinée le soir.

Cérémonie du 11 novembre : RDV à 10h sur la place de la mairie.

Prochain conseil municipal le 12 décembre 2022.

Fin du conseil municipal à 22h30